

# FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

## Session criminelle : 3 ans de réclusion pour vol avec violence

Jean-Paulin ALLOGO  
Port-Gentil/Gabon

**L**E vol avec violence, commis par le Gabonais Yoann Mandy-Bading, sur le Camerounais Célestin Ngu-Abah, est la deuxième affaire débattue, au deuxième jour de la session criminelle de Port-Gentil. Un délit pour lequel il a été condamné à 3 ans de prison, alors que le ministère public avait requis la réclusion criminelle à perpétuité. Les faits. Dans la nuit du 30 septembre 2018, Célestin Ngu-Abah est agressé par un groupe d'individus au quartier Omboue-Central. Au cours de cette agression, il est dépouillé de tous ses effets. Quelques jours après, les éléments de la Police judiciaire (PJ) mettent la main sur Yoann Mandy-Bading, qui transportait dans un sacchet l'un des téléphones portables de la victime. À la faveur de sa comparution, mardi dernier, l'accusé a déclaré

avoir juste ramassé le téléphone sur le lieu de l'agression. Sans avoir eu besoin de violenter la victime au moment des faits. Mais c'était sans compter avec la finesse des arguments du ministère public qui, à travers le procureur Daglish Boucah, s'est fait fort de mettre en évidence la culpabilité de Yoann Mandy-Bading dans le crime de vol avec violence. D'où la peine de réclusion criminelle à perpétuité requise, sur le fondement de l'article 295 de loi n° 21/63 du 31 mai 1973 portant Code pénal. Et Me Lin Ngandu de la partie défenderesse de prendre le contre-pied du ministère public, en plaidant tout simplement l'acquiescement. Non sans convenir de la culpabilité de son client pour le délit de vol.

Attendu qu'aucune preuve de violence exercée sur sieur Célestin Ngu-Abah n'a pu être formellement établie, la Cour a disqualifié le crime de vol avec violence,



Yoann Mandy Bading à la barre.

initialement retenu à l'encontre de l'accusé, au profit de celui de délit de vol. Aussi, a-t-il écopé d'une peine de 3 ans de réclusion criminelle. Une sanction assortie d'une amende de 200 000 francs.

## Tchibanga: un camion finit sa course dans une maison



Photo: Abel Eyeghe

Abel EYEGHE EKORE  
Libreville/Gabon

**G**ROSSE frayeur, mercredi dernier, pour les habitants du quartier Ibanga, dans la ville de Tchibanga, chef-lieu de la province de la Nyanga. Un camion de dix roues de marque Mercedes, transportant des casiers de boissons, a fini sa course folle dans une maison au moment où ses occupants venaient à peine de sortir. Le mastodonte a traversé toute la maison avant de s'immobiliser dans l'une des chambres. Selon un témoin qui a vécu la

scène, le conducteur du camion en provenance de Mouila, en descendant la colline – à la hauteur du quartier Carrière, non loin de la base de la Société d'énergie et d'eau du Gabon (SEEG) –, en aurait perdu le contrôle à la suite d'une panne mécanique. Aussi, va-t-il faire des pieds et mains pour tenter de maîtriser son engin. Sans y parvenir. Toujours selon la même source, il y a environ cinq mois, une petite voiture avait aussi fini sa course dans la même maison. Laquelle est, semble-t-il, construite dans une zone considérée comme manifestement accidentogène.

## Il tue son oncle de plusieurs coups de couteau

Jean-Paulin ALLOGO  
Port-Gentil/Gabon

**J**EREMIE Kombila-Yeno, Gabonais de 20 ans, est placé depuis le 15 mars dernier, en détention préventive à la prison du Château. Et pour cause, il a assassiné son oncle, Dieudonné Pouabou-Moussounda, 50 ans. Les faits se sont déroulés, une semaine plus tôt, au quartier Ondimba, dans le 4e arrondissement de la commune de Port-Gentil. Selon une source proche de l'antenne de la Police judiciaire (PJ) qui a été saisie par Jean-Claude Pouabou-Agaya, le frère de la victime, Jérémie Kombila-Yeno qui réside dans la zone dite "Les Cent-manguiers", aurait fait irruption dans sa concession vers 9 heures, armé de deux couteaux de cuisine. À la suite d'une violente altercation avec son oncle Dieudonné Pouabou-Moussounda, il assène plusieurs coups de couteau mortels à ce dernier. C'est d'ailleurs en pleine commission des faits que les flics promp-



Photo: Jean Paulin Allogho

Jérémie Kombila Yeno, juste quelques instants après avoir commis l'irréparable.

tement alertés, vont procéder à l'arrestation de l'agresseur. Avant de procéder à l'évacuation de la victime d'abord vers la clinique Billié, puis au Centre hospitalier régional de Ntchengue. Malheureusement, le quinquagénaire, gravement atteint sur le flanc droit de sa poitrine, passe de vie à trépas. Lors de son audition, Jérémie Kombila-Yeno a déclaré au cours de son interrogatoire,

imperturbable: "J'ai mûri le plan de tuer mon oncle Dieudonné, mais aussi son frère Jean-Claude, le propriétaire de la maison, et le fils de ce dernier, mon cousin Junior", a-t-il curieusement avoué aux policiers. Présenté, lundi dernier, devant le procureur de la République, au terme de sa garde à vue, le meurtrier a été placé sous mandat de dépôt à la prison centrale de Port-Gentil.